

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2009

Excusé : Mme CARAYON

Le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur BOUVET Stéphane.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire rappelle le projet de communauté de communes entre Peyrus-Chateaudouble-Combovin-Barcelonne-Montvendre et Ourches (délibération du 9/11/2009). Compte tenu de la décision de Monsieur le Préfet du 17/11/2009 de ne pas autoriser la participation de la commune d'Ourches par suite de discontinuité territoriales. Le conseil municipal décide de la création de la communauté de communes sans la commune d'Ourches et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter le périmètre de la futur Communauté de Communes.

### VALENCE MAJOR-CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE DEPLACEMENTS

L'objectif est de mettre en place en cohérence, harmoniser et développer les réseaux de transports sur l'ensemble du périmètre urbains, périurbains et ruraux, le coût par habitant 6 €. Le conseil municipal n'envisage pas d'adhérer au syndicat mixte de déplacements Valence-Romans d'ici 2012.

### GIC

Dans le cadre de la préparation de la réunion du GIC entre les maires des communes adhérentes le 8 décembre et les éléments en notre possession concernant la dissolution du GIC au 1/1/2010 compte tenu que 6 communes sur 12 ont adhéré à la Communauté d'Agglomération.

**Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :**

- Modalités de gestion des différents contrats en 2010
- Répartition des excédents
- Répartition de l'actif
- Modification des statuts
- Election du nouveau bureau
- Continuité administrative du GIC

## **LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de DEXIA pour 114 000 €

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BARCELONNE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES-RESTAURANT SCOLAIRE-GARDERIE PERISCOLAIRE**

Depuis la réunion du conseil municipal du 9/11/2009, la commune de Barcelonne nous a informé oralement qu'elle ne participera pas au frais de fonctionnement de la garderie périscolaire.

Concernant les frais de fonctionnement pour les écoles le conseil municipal décide qu'à compter de 2010 un forfait par élève sera établi pour les frais de fonctionnement et revalorisé chaque année en fonction du coût de la vie.

## **URBANISME**

Le conseil prend connaissance des dossiers suivants :

### **Permis de construire**

- RIMET Jean-Paul , modification PC , aménagement complet du bâtiment en 6 gites,
- GELIBERT Vincent, extension et surélévation bâtiment, côte Mâle
- GELIBERT Benoit, extension bâtiment, la garenne
- SERVIAN Bruno, création hangar agricole et panneaux photovoltaïques, la Rolière,
- MATHIEU Jean-Claude, création de garage, quartier Fond' Armand

### **Déclaration Préalable :**

- ZAMBELLI Dominique, piscine, lotissement Riouset
- PLOT Alain, ravalement façade, le village.

## **MODIFICATIONS DE CERTAINS TARIFS COMMUNAUX AU 1/1/2010**

### **FUNERAIRE**

Creusement de fosse :130 €

Ouverture de caveau : 45 €

Creusement niche : 70 €

**ENVOI DE FAX** : 1 € la 1<sup>er</sup> feuille et 50 cts les pages suivantes,

### **LOCATION**

- Tables : 4 €
- Chaises : 20 cts
- Bancs : 1 €

### **SALLE COMMUNALE**

- Soirée privée pour personnes et associations extérieures : 300 € le week end pour 1 salle et 350 € pour 2 salles,
- Journée de 8 h à 20 h : personnes ou associations extérieures : 200 € pour 1 salle, 300 € pour 2 salles,
- Réunion : 50 € pour personnes ou associations Montvendre et 100 € pour personnes ou associations extérieures,
- Assemblée générale : gratuite pour les associations de Montvendre, 100 € pour les associations extérieures.
- Loto, belote etc... : gratuit pour les associations de Montvendre et 150 € pour une salle et 200 € pour 2 salles pour les associations extérieures.

### **CONSEIL D'ECOLE**

Lecture du compte rendu par Monsieur le Maire.

Il apparaît qu'on continue à entretenir un climat de confusion entre salle informatique fixe non connectée ADSL et "Ecole Numérique" constituée d'ordinateurs portables et tableau interactif, le tout mobile et connecté ADSL.